
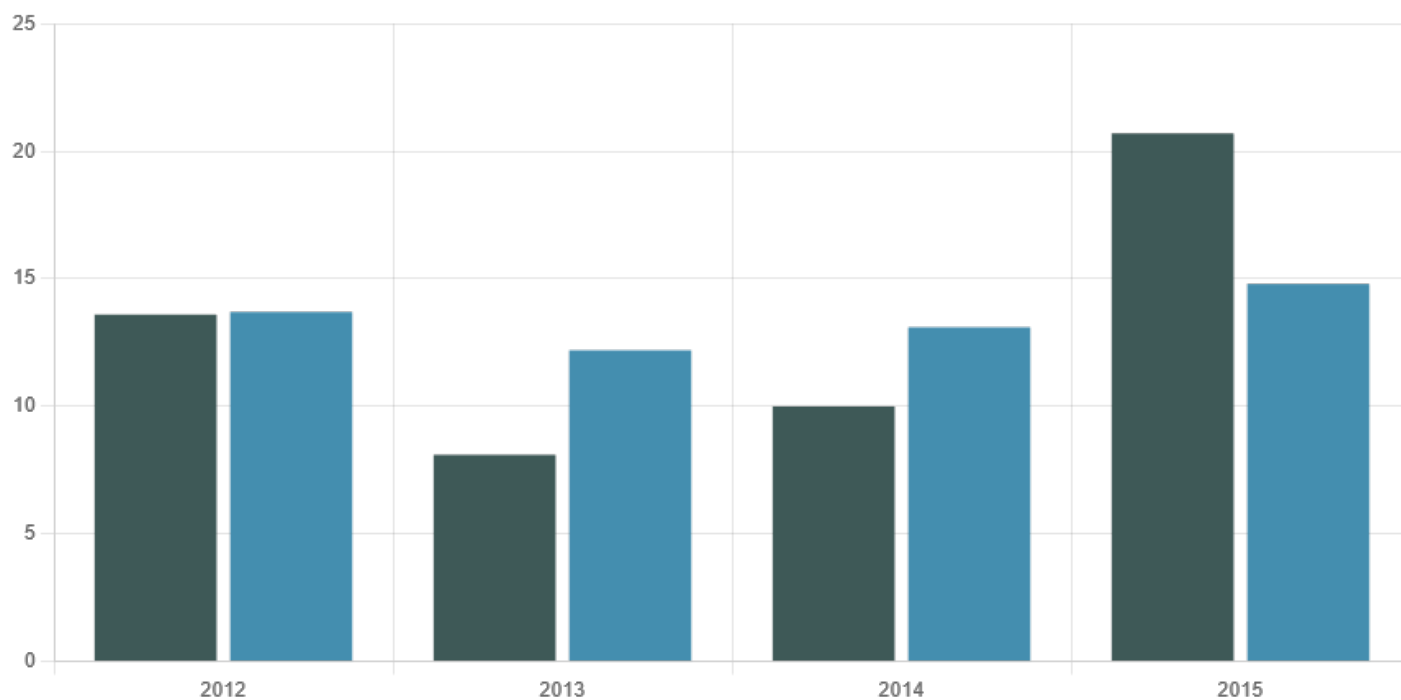


Taux d'investissement d'exploitation des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750.000€

 Hauts-de-France
 France

Unité : %



 Hauts-de-France  2021

Source : Baromètre ACSEL 2016 - Banque de France

Le baromètre ACSEL portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois en Hauts-de-France a été réalisé par la Banque de France à la demande de Fibois Hauts-de-France en 2016 sur une base statistique portant sur la période 2011-2015. Cette étude, accompagnée d'une annexe sur les entreprises de sylviculture et d'exploitation forestière, présente, entre autres, l'évolution du taux d'investissement d'exploitation des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750K€, en comparaison entre les entreprises des Hauts-de-France et l'ensemble des entreprises de la filière forêt bois françaises.

Le taux d'investissement d'exploitation d'une entreprises est calculé sur base du calcul « Investissement corporel + crédit-bail + location financière / Valeur ajoutée ».

SECTEURS

1ère transformation 2nde transformation Construction bois

THÉMATIQUES

Économie Entreprises